

SEVADEC
Syndicat mixte pour l'Élimination et la
Valorisation des Déchets ménagers du
Calaisis

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	15

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-deux et le lundi 18 juillet à 15h00, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 12 juillet 2022, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Malika BOUAZZI (suppléante de M. MIGNONET), Evelyne CARON (suppléante de M. MAJEWICZ), Brigitte HAVART (suppléante de Mme MARCQ), Isabelle MUYS (suppléante de Mme NOEL), Messieurs Emmanuel AGIUS (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Guy ALLEMAND, Guy BEGUE (suppléant de M. HAMY), Marc BOUTROY, Marcel BRAULLE, Bruno DEJONGHE, Bruno DEMILLY, Yves ENGRAND, Claude KIDAD, Richard LANDRON (suppléant de M. COUSIN), Jacques LOUCHEZ.

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. AGIUS), Brigitte MARCQ (suppléée par Mme HAVART), Corinne NOEL (suppléée par Mme MUYS), Messieurs Charles COUSIN (suppléé par M. LANDRON), Michel HAMY (suppléé par M. BEGUE), Olivier MAJEWICZ (suppléé par Mme CARON), Philippe MIGNONET (suppléé par Mme BOUAZZI).

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Malika BOUAZZI

F1-07-2022 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET 2022

Rapporteur : Monsieur Guy ALLEMAND, Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que le Budget Primitif est un acte prévisionnel, voté par opération en section d'investissement et par chapitre globalisé en fonctionnement, qu'il est possible de réactualiser au cours de l'année en fonction des événements imprévisibles ou de modifications budgétaires comptables.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de modifier les crédits ouverts au budget par voie de décision modificative n°1.

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 11 juillet 2022, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **DE MODIFIER** les crédits au budget général 2022 selon le tableau suivant :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
023 – Virement à la section d'investissement	- 750 000,00 €	
60622 – Carburants	+ 30 000,00 €	
611 – Contrats de prestations de services	+ 955 000,00 €	
64131 – Rémunérations	- 110 000,00 €	
7078 – Autres marchandises		+ 100 000,00 €
70688 – Autres prestations de service		+ 25 000,00 €
Total Fonctionnement	+ 125 000,00 €	+ 125 000,00 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
021 – Virement de la section de fonctionnement		- 750 000,00 €
1641 – Emprunts		+ 6 000 000,00 €
2313-104 – Autres	+ 5 250 000,00 €	
Total investissement	+ 5 250 000,00 €	+ 5 250 000,00 €
TOTAL GENERAL	+ 5 375 000,00 €	+ 5 375 000,00 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,

Pour Copie Conforme,
Le Président,


SYVADEC
 20
 PALAIS CEDEX

Décision rendue exécutoire
 Le 10/07/2022
 Certifié exact
 L'ordonnateur 